

# Communiqué de presse



Le 6 juillet 2026

## Défaillances d'entreprises : jusqu'à 75 000 faillites attendues en 2026, l'AGS anticipe un record historique de 2,6 milliards d'euros d'avances aux salariés

Contact presse :  
[presse@delegation-ags.fr](mailto:presse@delegation-ags.fr)

**À mi-parcours de l'année, les montants avancés progressent déjà de près de 20 %, révélant l'aggravation des conséquences sociales des défaillances d'entreprises.**

Le premier semestre 2026 confirme les difficultés durables auxquelles sont confrontées les entreprises françaises. Au 30 juin, l'Association pour la gestion du régime de Garantie des créances Salariales (AGS) a mobilisé 1,31 milliard d'euros pour garantir le paiement des salaires des entreprises en procédure collective, soit une hausse de 19,4 % sur un an. Si cette tendance se poursuit, le régime pourrait franchir le seuil inédit de 2,6 milliards d'euros d'avances d'ici la fin de l'année, un niveau jamais atteint depuis sa création.

Cette accélération intervient dans un contexte où les prévisions tablent désormais sur 71 000 à 75 000 défaillances d'entreprises en 2026, confirmant l'amplification des difficultés constatées depuis plus de deux ans.

### Une crise qui change de dimension

Après une année 2025 déjà historique, marquée par plus de **2,2 milliards d'euros** d'avances, les indicateurs du premier semestre 2026 témoignent d'un nouveau changement d'échelle.

Au-delà des montants engagés, l'AGS a accompagné **157 983 salariés**, soit **12 % de plus qu'un an auparavant**, tandis que près de **14 000 nouvelles procédures sollicitant l'intervention de l'AGS** ont été ouvertes.

Cette évolution traduit une transformation de la nature des défaillances : la part des grandes et moyennes entreprises accompagnées par l'AGS augmente, le nombre de salariés est en croissance, entraînant des conséquences sociales plus lourdes.

*« Les difficultés que nous observons depuis plusieurs trimestres ne relèvent plus d'une situation ponctuelle. Elles traduisent une fragilité durable de nombreuses entreprises confrontées à un environnement économique dégradé. Les défaillances que nous accompagnons sont souvent plus importantes et produisent un impact social plus marqué. »*  
**Christian Nibourel, président de l'AGS.**

## Vers un niveau inédit d'accompagnement à hauteur de 2,6 milliards d'euros en 2026 ?

Les projections financières de l'AGS conduisent désormais à anticiper **près de 2,6 milliards d'euros d'avances sur l'ensemble de l'année**, soit environ **16 % de plus qu'en 2025**.

Une telle trajectoire constituerait le montant le plus élevé jamais mobilisé par le régime, après une année 2025 déjà tristement inédite.

Cette évolution reflète un environnement économique qui demeure particulièrement tendu : croissance atone, marges sous pression et coûts de financement élevés continuent d'affaiblir les entreprises françaises.

## Industrie, commerce et restauration toujours parmi les secteurs les plus exposés

L'analyse sectorielle confirme que les tensions concernent l'ensemble de l'économie.

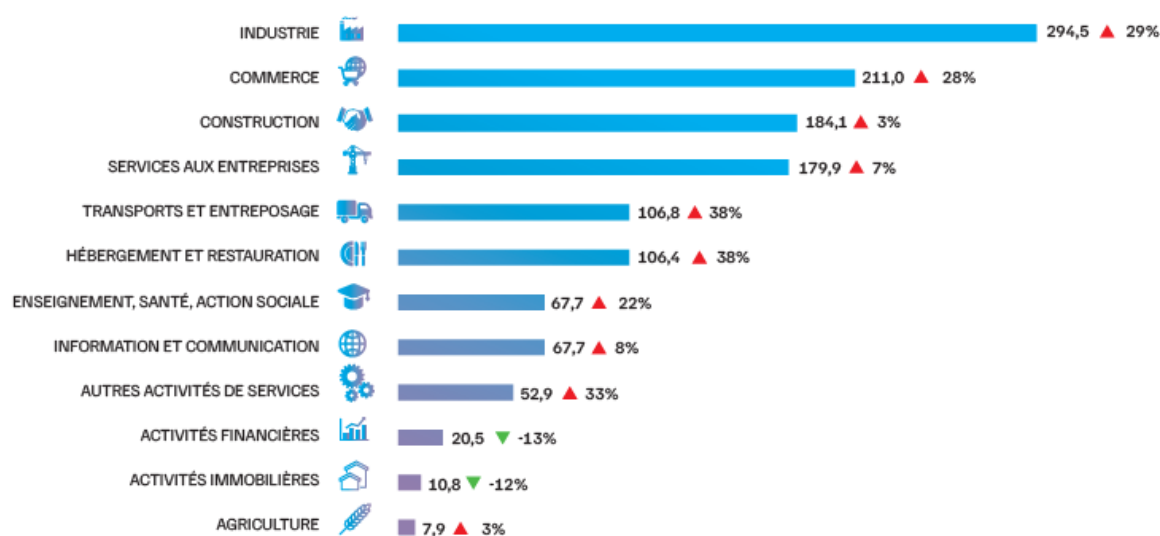
L'industrie reste le premier secteur accompagné avec **295 millions d'euros d'avances**, en progression de **28,6 %** sur un an. Le commerce suit avec **211 millions d'euros** (+27,6 %), devant la construction.

Les hausses les plus marquées concernent toutefois :

- le transport et l'entreposage (+38,4 %) ;
- l'hébergement-restauration (+37,7 %).

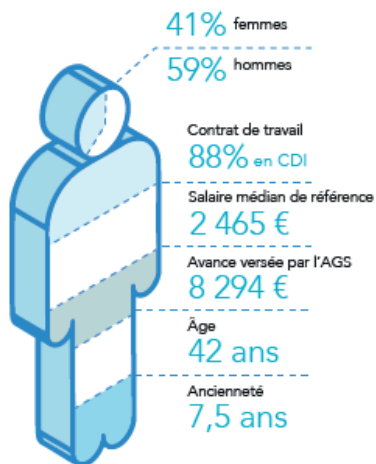
Ces évolutions illustrent une diffusion progressive des difficultés à l'ensemble des secteurs productifs.

### LES VOLUMES D'AVANCES PAR SECTEUR DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2026 (en millions d'euros)



## Des salariés durablement installés dans l'emploi désormais davantage touchés

### PROFIL TYPE DU SALARIÉ BÉNÉFICIAIRE



Le profil des bénéficiaires souligne également l'évolution des défaillances.

À fin juin, l'avance moyenne versée atteint désormais **8 294 euros par salarié** contre 7 779 euros en moyenne sur la même période en 2025. Ce montant moyen en hausse illustre le fait que les défaillances touchent de plus en plus des emplois qualifiés.

### Des disparités territoriales qui s'accroissent

Plusieurs territoires enregistrent une progression particulièrement forte du nombre de salariés accompagnés.

Les évolutions les plus marquées concernent notamment les Hauts-de-France (+10 355 bénéficiaires) et l'Occitanie (+2 312 bénéficiaires).

Ces écarts illustrent la vulnérabilité de certains bassins économiques fortement dépendants des secteurs industriels et commerciaux actuellement sous tension.

### Une capacité d'intervention qui demeure intacte

Malgré une activité en forte hausse, l'AGS maintient un niveau de réactivité élevé.

Plus de **80 % des relevés de créances** continuent d'être traités en **moins de 48 heures**, garantissant aux salariés concernés une prise en charge rapide dans un contexte souvent marqué par une forte incertitude.

**« Malgré la hausse continue des volumes traités, plus de 80 % des relevés de créances continuent d'être pris en charge en moins de 48 heures. Cette capacité d'intervention rapide constitue un facteur essentiel de protection des salariés confrontés à la défaillance de leur employeur. » Antonin Blanckaert, directeur général de l'AGS.**

### À PROPOS DE L'AGS

Créé en 1974, le régime de garantie des salaires (AGS) a pour mission de protéger les salariés lors des défaillances d'entreprises. Acteur de la protection sociale unique, il intervient quelle que soit la taille de l'entreprise et le nombre de salariés impactés. Ce dispositif inédit de solidarité interentreprises est composé de 250 personnes réparties en 15 centres en France métropolitaine et dans les DROM. Acteur de l'économie et de l'emploi, l'AGS accompagne et soutient les entreprises et leurs salariés tout au long de la procédure collective.

En 2025, l'AGS a accompagné près de 250 000 salariés, pour un montant total avancé de plus de 2,2 milliards d'euros.